



**ÉTATS  
FINANCIERS  
INTÉRIMAIRES**

30 juin 2024



Administration de pilotage des Laurentides    Laurentian Pilotage Authority

## Commentaires et analyse de la direction

### Les résultats financiers

Au second trimestre de 2024, l'Administration a enregistré des revenus totaux de 54,1 M\$, comparativement à 52,9 M\$ pour la même période en 2023. Cette augmentation est directement liée à une hausse moyenne de 5 % des taux de redevances, en accord avec l'industrie, ainsi qu'à la composition réelle du trafic. Malgré l'augmentation des revenus et le maintien d'un contrôle budgétaire strict, l'Administration termine la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2024 avec une perte globale de 609 K\$, comparativement à un résultat global de 27 K\$ en 2023.

### Les redevances de pilotage

L'Administration a le mandat d'évaluer et de fixer les redevances de pilotage qui doivent lui être acquittées par sa clientèle. Ces redevances doivent être équitables et raisonnables tout en permettant à l'organisation d'autofinancer ses opérations ainsi que le remplacement de ses actifs.

À la fin de l'année 2023, l'APL a déposé un avis de révision des redevances de pilotage pour l'année 2024, conformément à la méthodologie établie. Un calendrier de révision des redevances est utilisé depuis 2021 afin de s'assurer que les taux à adopter pour l'année à venir puissent entrer en vigueur en tout début d'année, évitant ainsi des écarts de constat pour les revenus.

## Les services de pilotage

Les services de pilotage pour les trois circonscriptions sous juridiction de l'APL sont dispensés par des pilotes maritimes contractuels non employés. Ces pilotes sont représentés par deux corporations, soit la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central et la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, avec lesquelles l'Administration négocie des ententes distinctes de services.

La *Loi sur le pilotage* ne permet pas la concurrence, ce qui influence grandement la dynamique de négociation entre l'Administration et les corporations, lesquelles détiennent un monopole. En cas de différend entre les parties lors d'un processus de négociation, cette loi prévoit un mécanisme de règlement qui permet à la relation d'affaires de se poursuivre, et ce, sans porter préjudice aux services de pilotage et aux activités commerciales de la clientèle.

Chaque année, les contrats de pilotage représentent environ 77 % des charges totales de l'Administration. Le résultat des négociations contractuelles a donc une incidence capitale sur la situation financière présente et future de l'organisation ainsi que sur sa capacité à respecter l'énoncé de la *Loi sur le pilotage* qui réclame que les administrations doivent fixer les redevances afin qu'elles demeurent équitables et raisonnables tout en leur permettant de maintenir leur autosuffisance financière.

Les services de pilotage sont supportés par un service de transbordement de pilotes assumé en majeure partie par un sous-traitant pour l'ensemble des ports excluant ceux offerts à la station de pilotage de Les Escoumins. Annuellement, le service de transbordement dispensé par les bateaux-pilotes représente environ 11,5 % des charges totales de l'Administration.

## Le trafic maritime

Le trafic maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay subit une importante variation selon les saisons. En hiver, lors du premier trimestre de l'année, la circulation est généralement à son plus bas niveau. La Voie maritime étant fermée à la navigation en cette période, les itinéraires se terminent dans les eaux territoriales du port de Montréal. Les intempéries et la présence d'embâcles rendent parfois la navigation difficile jusqu'à en ralentir les transits.

Au printemps, lors du deuxième trimestre, la circulation reprend graduellement son rythme. À l'automne, lors du quatrième trimestre, elle atteint normalement son apogée avec l'arrivée de dizaines de navires de croisières internationaux et domestiques. Avant une nouvelle fermeture de la Voie maritime, tout juste avant l'hiver, les vraquiers partent remplis de céréales, de légumineuses, de sel, de sucre, de minerai, d'aluminium et d'acier.

La fluctuation du trafic maritime est un facteur important dans la planification des entrées de fonds qui permettent de satisfaire aux obligations financières de l'APL, tout comme la dimension des navires et les temps de transit. Malgré une fine analyse de l'état du marché actuel ainsi qu'une estimation rigoureuse des revenus générés, l'Administration ne peut prévoir ni influencer le volume de trafic des mois à venir. Les facteurs qui ont une incidence sur celui-ci et sur lesquels l'APL n'a aucun contrôle sont, notamment :

- Les contextes économiques provinciaux, fédéraux, nord-américains et mondiaux
- Les conditions climatiques
- La valeur du dollar canadien sur le marché international
- L'inflation, les taux d'intérêt, les taxes liées aux importations et aux exportations
- La concurrence des autres modes de transport
- La concurrence des ports américains et des autres ports canadiens

### Les charges administratives

Chaque année, les charges administratives représentent environ 11,5 % des charges totales de l'Administration. La plus grande proportion de ces charges est liée aux salaires et aux avantages du personnel, à l'amortissement ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

## L'analyse des résultats

en millier \$	6 mois au 30 juin 2024	6 mois au 30 juin 2023	Écart Favo- rable (défavo- rable)	%	Explications
<b>Produits</b>					
Redevances de pilotage	46,825	45,191	1,634	3.6%	Augmentation par rapport à la même période de 2023 principalement due à l'augmentation des redevances de 5% depuis février 2024 ainsi qu'une diminution dans le nombre de trafic dans le district 1 et 1.1.
Produits de bateaux-pilotes	7,026	7,563	(537)	-7.1%	Diminution par rapport à la même période de 2023 principalement due à la diminution des transbordements dans le district 1 et 1.1
Autres produits	251	199	52	26.1%	Augmentation en lien avec les revenus de location du bateau-pilote Grands Eaux.
<b>Total des produits</b>	<b>54,102</b>	<b>52,953</b>	<b>1,149</b>	<b>2.2%</b>	
<b>Coûts d'opération</b>					
Honoraires de pilotage	41,698	39,773	(1,925)	-4.8%	Principalement due à la hausse des produits et les composantes du nouveau contrat qui est en vigueur en juin 2023
Services de bateaux-pilotes	6,107	6,835	728	11.9%	Principalement due à la diminution du nombre de transbordements et en lien avec la diminution les produits.
<b>Total des coûts d'opérations</b>	<b>47,805</b>	<b>46,608</b>	<b>(1,197)</b>	<b>-2.6%</b>	
<b>Frais administratifs</b>	<b>6,906</b>	<b>6,318</b>	<b>(588)</b>	<b>-9.3%</b>	Principalement due à l'augmentation des amortissements à la suite des investissements importants de 2023 et des frais d'exécution de la Loi sur le pilotage.
<b>Résultat global</b>	<b>(609)</b>	<b>27</b>	<b>(636)</b>	<b>2438.5%</b>	

## Gestion des risques

L'Administration croit que la gestion de risques est une composante fondamentale de la gestion globale d'une entreprise. En 2021, la direction a procédé à un exercice complet d'identification et d'évaluation des risques, accompagnée d'un expert consultant. Cet exercice a récemment fait naître un cadre de gestion du risque d'entreprise qui contribue à mieux cibler, mesurer et contrôler les risques qui sont classés en six catégories distinctes; soit les risques liés à la santé et sécurité au travail, les risques environnementaux, les risques opérationnels, les risques des technologies de l'information, les risques financiers ainsi que les risques réputationnels. Ceux-ci sont évalués selon leurs probabilités d'occurrence et leurs effets potentiels, et sont accompagnés de mesures d'atténuation concrètes. La haute direction rend compte du suivi des risques auxquels l'APL est exposée au Comité d'audit, et ce, sur une base régulière.



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

### Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la Norme sur les états financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

A notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

---

M. Marc-Yves Bertin  
Premier dirigeant  
Montréal, Canada  
Le 28 août 2024

---

M. Pierre-Luc Beauregard, CPA, M. Sc.  
Directeur, finances  
Montréal, Canada  
Le 28 août 2024



**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**(non audité)**  
en dollars canadiens

	<u>au 30 juin</u> <u>2024</u>	<u>au 31 décembre</u> <u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>Courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,526,343 \$	5,765,926 \$
Créances et autres débiteurs	12,864,699	14,457,201
Frais payés d'avance	374,470	416,477
	<u>18,765,512</u>	<u>20,639,604</u>
<b>Non courant</b>		
Immobilisations corporelles	20,144,502	21,098,365
Immobilisations incorporelles	1,792,513	2,045,123
Actif au titre de droit d'utilisation	1,713,465	1,180,184
<b>Total de l'actif</b>	<u>42,415,992 \$</u>	<u>44,963,276 \$</u>
 <b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Courant</b>		
Créditeurs et charges à payer	14,377,548 \$	16,255,707 \$
Obligation locative	64,951	186,638
	<u>14,442,499</u>	<u>16,442,345</u>
<b>Non courant</b>		
Avantages du personnel	468,882	436,346
Obligation locative	1,472,665	1,443,588
<b>Total du passif</b>	<u>16,384,046 \$</u>	<u>18,322,279 \$</u>
 <b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Bénéfices non répartis	26,031,946 \$	26,640,997 \$
	<u>26,031,946 \$</u>	<u>26,640,997 \$</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<u>42,415,992 \$</u>	<u>44,963,276 \$</u>





Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL**  
**(non audité)**  
**en dollars canadiens**

	3 mois terminés Les 30 juin		6 mois terminés Les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>Produits</b>				
Redevances de pilotage	24,957,410 \$	24,709,687 \$	46,824,643 \$	45,190,574 \$
Produits de bateaux-pilotes	3,131,235	3,842,572	7,026,074	7,563,216
Autres produits	168,014	111,560	251,036 \$	199,382 \$
	<u>28,256,659</u>	<u>28,663,819</u>	<u>54,101,753</u>	<u>52,953,172</u>
<b>Charges</b>				
Honoraires de pilotage	21,521,849	21,538,385	41,698,456	39,772,532
Service de bateaux-pilotes – Impartition	1,830,555	2,621,793	4,773,294	5,521,073
Salaires et avantages du personnel - autres	1,866,684	1,593,861	3,690,189	3,140,080
Amortissement	830,513	527,966	1,392,669	933,752
Salaires et avantages du personnel – transbordement	506,760	510,138	930,825	906,244
Services professionnels et spéciaux	186,968	637,205	575,628	1,216,188
Coûts d'entretien et de fonctionnement des bateaux-pilotes et navettes	184,575	235,435	403,347	408,261
Frais d'exécution de la Loi sur le pilotage	244,014	221,770	431,978	337,005
Services publics, fournitures et approvisionnements	122,481	107,187	248,616	231,594
Loyers	98,430	98,632	193,336	194,846
Transports, déplacements et frais d'accueil	66,832	34,109	125,608	58,498
Autres charges	72,067	30,808	108,913	65,341
Entretien	31,309	32,722	63,603	64,481
Communications	21,332	19,149	41,726	40,955
Frais financiers	16,139	17,647	32,616	35,638
	<u>27,600,508</u>	<u>28,226,807</u>	<u>54,710,804</u>	<u>52,926,488</u>
<b>Résultat global (perte globale) pour la période</b>	<u>656,151 \$</u>	<u>437,012 \$</u>	<u>(609,051) \$</u>	<u>26,684 \$</u>



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
**(non audité)**  
en dollars canadiens

	3 mois terminés au 30 juin		6 mois terminés au 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfices non répartis au début de la période	25,375,795 \$	25,737,933 \$	26,640,997 \$	26,148,261 \$
Résultat global (perte globale) pour la période	656,151 \$	437,012 \$	(609,051) \$	26,684 \$
<b><u>Bénéfices non répartis à la fin de la période</u></b>	<b><u>26,031,946 \$</u></b>	<b><u>26,174,945 \$</u></b>	<b><u>26,031,946 \$</u></b>	<b><u>26,174,945 \$</u></b>



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(non audité)  
en dollars canadiens

	3 MOIS TERMINÉS		6 mois terminés	
	Les 30 juin		Les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>				
Résultat global (perte globale) pour la période	656,151 \$	437,012 \$	(609,051) \$	26,684 \$
<b>Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets générés par (utilisés pour) les activités opérationnelles :</b>				
Amortissement	830,513	527,966	1,392,669	933,752
Intérêts sur obligation locative	14,325	16,009	29,077	32,250
Variation de la tranche à long terme des avantages du personnel	11,300	18,775	32,536	47,072
Perte sur cession d'actifs	33,791	(342)	34,087	(342)
Revenus d'intérêts	(66,547)	(74,753)	(136,355)	(152,581)
<b>Variation des éléments du fonds de roulement :</b>				
Variation des créances et autres débiteurs	(982,527)	(2,073,595)	1,592,502	767,708
Variation des frais payés d'avance	107,169	1,902,943	42,007	1,754,943
Variation des créditeurs et charges à payer	684,425	(38,883)	(1,878,159)	(2,711,145)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
	1,288,600 \$	715,132 \$	499,313 \$	698,341 \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- \$	(2,057,664) \$	(4,336)	(2,461,112)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(627,104)	(820,028)	(749,228)	(863,810)
Intérêts reçus	66,547	74,757	136,355	152,585
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
	(560,557) \$	(2,802,935) \$	(617,209) \$	(3,172,337) \$
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Remboursement de l'obligation locative	(46,517) \$	(44,833) \$	(92,610) \$	(89,437) \$
Intérêts payés sur l'obligation locative	(14,325)	(16,009)	(29,077)	(32,250)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
	(60,842) \$	(60,842) \$	(121,687) \$	(121,687) \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Variation de la période	667,201 \$	(2,148,645) \$	(239,583) \$	(2,595,683) \$
Solde au début de la période	4,859,142	7,186,457	5,765,926	7,633,495
<b>SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>5,526,343 \$</b>	<b>5,037,812 \$</b>	<b>5,526,343 \$</b>	<b>5,037,812 \$</b>



Administration Laurentian  
de pilotage Pilotage  
des Laurentides Authority

**Trimestre terminé le 30 juin 2024**

**Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)**

## **1. Pouvoirs et objectifs**

L'Administration de pilotage des Laurentides (« l'Administration »), constituée en 1972, au Canada, en vertu de la Loi sur le pilotage, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace et efficient dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les redevances de pilotage doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration et être équitables et raisonnables. En vertu de la Loi maritime du Canada sanctionnée le 11 juin 1998 et qui a pour effet de modifier la Loi sur le pilotage, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. En juillet 2015, l'Administration a reçu une instruction (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, conformément à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain Plan d'entreprise. L'Administration confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis 2016.

L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

La Loi sur le pilotage régit le processus d'approbation de l'établissement et de la révision des droits de pilotage. L'Administration peut, par résolution, déterminer des redevances qui lui sont dues pour la prestation de services liés au pilotage obligatoire. En vertu de la loi, les redevances de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration. Ainsi, les droits de pilotage exigés visent la création d'une réserve financière raisonnable permettant, entre autres, le renouvellement de ses immobilisations.

En vertu de la Loi sur le pilotage, l'Administration doit payer au ministre des Transports la somme qu'il précise pour couvrir les coûts associés à l'exécution de la loi, y compris l'élaboration de règlements et le contrôle d'application de la loi.

## **2. Base d'établissement**

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Le Comité d'audit de la Société a recommandé au Conseil d'administration l'approbation des présents états financiers intérimaires pour publication le 28 août 2024.

La structure de coûts de l'Administration est en grande partie composée de coûts variables en fonction de ses revenus, atténuant donc l'impact économique de possible ralentissement d'activités.



Administration de pilotage  
des Laurentides

Laurentian  
Pilotage  
Authority

**Trimestre terminé le 30 juin 2024**

**Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)**

### **3. Informations significatives sur les méthodes comptables**

Les états financiers intérimaires de l'Administration de pilotage des Laurentides au au 30 juin 2024 ont été dressés en fonction des méthodes comptables présentées à la note 3 des états financiers annuels audités de l'Administration au 31 décembre 2023.